Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

A67/69 (Projet)
23 mai 2014

Deuxième rapport de la Commission B

(Projet)

La Commission B a tenu ses deuxième et troisième séances le 22 mai 2014 sous la présidence du Dr Ruhakana Rugunda (Ouganda) et du Dr Siale Akauola (Tonga).

Il a été décidé de recommander à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter les résolutions et les décisions ci-jointes relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

21. Questions relatives à la vérification des comptes et à la surveillance

    21.1 Rapport du Commissaire aux Comptes

    Une résolution

22. Questions relatives au personnel

    22.3 Amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel

    Une résolution intitulée :

    – Traitements du personnel hors classes et du Directeur général

    22.4 Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

    Une décision

23. Questions administratives et juridiques

    23.2 Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève

    Une décision

Point 21.1 de l'ordre du jour

Rapport du Commissaire aux Comptes

La Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé ;[1]

Ayant pris note du rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,[2]

ACCEPTE le rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé.

[1] Document A67/45.

[2] Document A67/58.

Point 22.3 de l'ordre du jour

Traitements du personnel hors classes et du Directeur général

La Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant acte des recommandations du Conseil exécutif concernant la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général,[1]

1. FIXE le traitement brut afférent aux postes de Sous-Directeur général et de Directeur régional à US $172 436 par an, avec un traitement net correspondant de US $134 205 (avec personnes à charge) ou de US $121 527 (sans personnes à charge) ;

2. FIXE le traitement brut afférent au poste de Directeur général adjoint à US $189 744 par an, avec un traitement net correspondant de US $146 321 (avec personnes à charge) ou de US $131 682 (sans personnes à charge) ;

3. FIXE le traitement brut afférent au poste de Directeur général à US $252 055 par an, avec un traitement net correspondant de US $176 836 (avec personnes à charge) ou de US $157 262 (sans personnes à charge) ;

4. DÉCIDE que ces ajustements de rémunération prendront effet à compter du 1er janvier 2014.

[1] Document A67/49.

Point 22.4 de l'ordre du jour

Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS[1]

La Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé a nommé le Dr Ebenezer Appiah-Denkyira de la délégation du Ghana en qualité de membre pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2017, et le plus ancien membre suppléant, le Dr Michel Tailhades de la délégation de la Suisse, en qualité de membre pour le reste de son mandat jusqu'en mai 2015.

La Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé a nommé le Dr Darren Hunt de la délégation de la Nouvelle-Zélande et le Dr Mariam A. Al-Jalahma de la délégation de Bahreïn en qualité de membres suppléants du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2017.

[1] Document A67/50.

Point 23.2 de l'ordre du jour

Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève

La Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport intitulé « Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève » ;[1]

Ayant pris note du rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,[2]

1. a pris note de la stratégie actualisée de rénovation des bâtiments à Genève ;

2. a autorisé le Directeur général à entreprendre la phase initiale de planification, avec l'organisation d'un concours d'architecture ;

3. a remercié le Gouvernement suisse de son offre consistant à accorder un prêt initial sans intérêts de CHF 14 millions aux fins de la planification ;

4. a prié le Directeur général :

   1) d'accepter ce prêt initial aux conditions indiquées aux paragraphes 10 à 12 du rapport intitulé : « Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève » et de continuer à planifier le projet de rénovation de l'ensemble du site ;

   2) de présenter à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé le concept retenu pour le nouveau bâtiment, accompagné d'une ébauche du cahier des charges, ainsi qu'un bilan financier détaillé pour l'ensemble de la stratégie de rénovation, en prévision de la décision finale que prendra la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé concernant l'approbation du projet définitif et l'acceptation de l'intégralité du prêt pour la construction du nouveau bâtiment et sa mise en chantier, sous réserve que les autorités fédérales suisses approuvent définitivement l'intégralité du prêt en décembre 2016.

= = =

[1] Document A67/52.

[2] Document A67/61.